

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 6 juin 2016 fixant la liste d'admission des élèves des écoles normales supérieures au concours d'ingénieurs-élèves des mines - Année 2016

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,
Vu le décret n° 2009-63 du 16 janvier 2009 modifié portant statut particulier du corps des ingénieurs des mines ;
Vu l'arrêté du 21 juillet 2009 fixant les modalités de recrutement des élèves des écoles normales supérieures en qualité d'ingénieur-élève des mines ;
Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 portant ouverture au titre de l'année 2016 d'un concours pour le recrutement d'ingénieurs-élèves des mines parmi les élèves des écoles normales supérieures ;
Vu la liste établie le 27 mai 2016 par le président du jury,

Arrête :

Article 1^{er}

Les élèves des écoles normales supérieures dont les noms suivent sont déclarés admis au concours d'ingénieurs-élèves des mines (année 2016) :

Liste principale

1. M. Arno AMABILE.
2. M. Paul-Adrien HYPOLITE.

Liste complémentaire

Néant.

Article 2

Le chef du service du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris le 6 juin 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*Le chef du service du Conseil général
de l'économie, de l'industrie, de l'énergie
et des technologies,*
M.-S. TISSIER